

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Comité d'avis pour l'Egalité des chances
entre les hommes et les femmes

Convocation¹

Vendredi 8 décembre 2017 – 10 h 15
Rue du Lombard, 69 – Salle 206

Ordre du jour

- 1. Election du Bureau (vote)**
- 2. Présentation des politiques genrées menées par le Gouvernement francophone bruxellois**

Rapporteuse : Mme Fatoumata Sidibé

- Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique et de la Santé
- Discussion

3. Divers

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

Composition du Comité d'avis

Président : à désigner
Vice-présidente : à désigner
Secrétaire : à désigner

Membres :

PS : M. Bea Diallo, Mme Nadia El Yousfi, Mme Simone Susskind
MR : M. Abdallah Kanfaoui, Mme Viviane Teitelbaum
DéFI : M. Eric Bott, Mme Fatoumata Sidibé
cdH : M. Pierre Kompany
Ecolo : M. Christos Doulkeridis

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).